

# **EXPOSITION GENERALE**

# 19ème Exposition Artistique

SALON DES ARTISTES REUNIS – du 17 Novembre au 27 Novembre 2026

# BULLETIN INSCRIPTION 2026... S'inscrire, c'est ici!

# Inscrivez-vous dès maintenant



Stéphane NAVARRO

Joëlle DESSAUX

Yvon LE PIHIFF



**BULLETIN INSCRIPTION EN LIGNE OU PAR VOIE POSTALE** Exposition - Document Word ou Document PDF

Tél.: 04 78 85 98 55

Tél.: 04 78 68 99 84

Tél.: 04 78 85 32 70

A Télécharger

### S'INSCRIRE AU SALON:

Organisateur

Trésorière

Secrétaire

# Pour toute information sur votre inscription :

http://www.atelier-des-peintres-reunis.com ou par téléphone (04 78 85 98 55)

Le Règlement de l'exposition est à télécharger en PDF également sur le site de l'A.D.P.R.

1/ DEMANDE D'ADM	IISSION					
NOM:		F	PRENOM:			
Nom d'artiste éventuel :						
Adresse, code postal, ville	<b>:</b> :					
Tél. :	Courriel :			Site:		
2/ RENSEIGNEMENT	ACTIVITE					
Activité de L'artiste :						
☐ Huile ☐ Acrylique Précisez (techniques, maté	☐ Photo /Art numérique	☐ Pastel	☐ Aquarelle	☐ Encre-crayon	□ Mixte	☐ Autre
3/ VISUEL - ŒUVRES P	roposées DANS LE CAD	RE - EXPOS	SITION GENER	ALE		
Exposition Générale -	Visuel des œuvres propos	sées à la sél	ection :			
	à <mark>8 photos d'œuvres</mark> présen le titre, la dimension exacte		-		naque œuvre	e un numéro
☐ J'envoie le v	visuel-photo (1,5 Mo - minimu	um) <b>à</b> jury.de	.selection@gma	il.com		
Nombre de	e visuel envoyé / -Photos de	es Œuvres				
4/ VOS INTERLOCUTE	EURS					

contact@atelier-des-peintres-reunis.fr

Jodessaux@hotmail.fr

yvoniff@gmail.com

**OPTION N°1 - GRATUITE** 

### **INSCRIPTIONS 2026**

- Soit sous format numérique, « inscription en ligne » sur le site : www.atelier-des-peintres-reunis.com Candidature à envoyer une fois rempli via la boite mail à : <u>jury.de.selection@gmail.com</u>
- Soit par voie postale « inscription papier » / Candidature à envoyer une fois rempli à l'adresse suivante : l'Atelier des Peintres Réunis 105 rue du 4 août 69100 Villeurbanne. (Cachet de la Poste faisant foi)

# DATE LIMITE DES CANDIDATURES : 10 MARS 2026

Votre pouvez télécharger le Bulletin d'inscription et nous le retourner dûment rempli, par voie postale ou par courriel. \*Les places étant limitées, la sélection s'effectue au fur et à mesure de l'envoi des candidatures et des visuels.

BULLETIN D'INSCRIPTION à Remplir et à Envoyer <u>dès à présent</u> ou au plus tard avant la date limite de candidature accompagné de 5 à 8 photos d'œuvres présentant votre travail récent, en notant au bas de chaque œuvre un numéro 1, 2 etc. Votre nom, leur titre, leur dimension exacte, la technique employée et le prix de vente. <u>Soit en inscription NUMERIQUE</u> par l'e-mail suivant jury.de.selection@gmail.com ou <u>Soit inscription PAPIER</u> à *envoyer par voie postale* à l'adresse indiquée. La photo de l'artiste, un court curriculum vitae d'artiste et/ou une démarche artistique doit être inclus dans votre envoi.

## 6/ PARTICIPATION - OPTIONS - SURFACES ALLOUEES

Pour exposer au salon, chacun des participants devra <u>régler par deux chèques</u> la somme de 27,00€ de cotisation (non remboursable) et la somme de 50€, 76€ ou 86€ correspondant au "Montant" de votre surface d'accrochage allouée.

**EXPOSER SUR LE WEB / GALERIE** 

• Catalogue du salon :  • Nom de l'artiste, titres, techniques, médiums et le prix des œuvres sélectionnées par le jury  OPTION N°3 AVANTAGE  LE PLUS! EXPOSER EN SOLO OU EN COLLECTIF SUR 9 PANNEAUX  Chaque artiste à jour de cotisation, peut faire la demande d'exposer une vingtaine de ses œuvres au centre culturel sur une surface MAXIMUM de 9 panneaux. Seuls les artistes ayant réservés cet événement pourront exposer leurs œuvres. (Voir les Conditions sur le règlement)  COTISATION : FIXEE A 27 €uros  À régler par chaque artiste + DROITS D'ACCROCHAGE  Droits d'exposition - peinture, dessin, pastel, aquarelle, art numérique, photo,  • Pour 1 surface d'accrochage de 170cm x 120 cm sur 1 panneau pour 1 à 4 œuvres -  Voir les dimensions maximales des tableaux dans le règlement du salon  • Pour 2 surfaces d'accrochage de 170cm x 120cm sur 2 panneaux pour 2 à 8 œuvres -  76€	Une Visibilité INTERNET sur le site www.atelier-des-peintres-reunis.com     La Mise en place en ligne GRATUITE de vos œuvres dans une GALERIE + 1 PAGE EXPOSANT			Galerie : VISIBILITE Entièrement GRATUITE	
• Catalogue du salon :  • Nom de l'artiste, titres, techniques, médiums et le prix des œuvres sélectionnées par le jury  OPTION N°3 AVANTAGE  LE PLUS! EXPOSER EN SOLO OU EN COLLECTIF SUR 9 PANNEAUX  Chaque artiste à jour de cotisation, peut faire la demande d'exposer une vingtaine de ses œuvres au centre culturel sur une surface MAXIMUM de 9 panneaux. Seuls les artistes ayant réservés cet événement pourront exposer leurs œuvres. (Voir les Conditions sur le règlement)  COTISATION : FIXEE A 27 €uros  À régler par chaque artiste + DROITS D'ACCROCHAGE  Droits d'exposition - peinture, dessin, pastel, aquarelle, art numérique, photo,  • Pour 1 surface d'accrochage de 170cm x 120 cm sur 1 panneau pour 1 à 4 œuvres - 50€  Voir les dimensions maximales des tableaux dans le règlement du salon  • Pour 2 surfaces d'accrochage de 170cm x 120cm sur 2 panneaux pour 2 à 8 œuvres - 76€	OPTION N°2 - GRATUITE	CATALOGUE DU SALON			
Chaque artiste à jour de cotisation, peut faire la demande d'exposer une vingtaine de ses œuvres au centre culturel sur une surface MAXIMUM de 9 panneaux. Seuls les artistes ayant réservés cet événement pourront exposer leurs œuvres. (Voir les Conditions sur le règlement)  COTISATION : FIXEE A 27 €uros	Catalogue du salon :			Catalogue du salon : GRATUIT	
centre culturel sur une surface MAXIMUM de 9 panneaux. Seuls les artistes ayant réservés cet événement pourront exposer leurs œuvres. (Voir les Conditions sur le règlement)  COTISATION : FIXEE A 27 €uros	OPTION N°3 AVANTAGE	LE PLUS! EXPOSER EN SOLO OU EN COLLECTIF SUR 9 PANNE	AUX		
Droits d'exposition - peinture, dessin, pastel, aquarelle, art numérique, photo,  • Pour 1 surface d'accrochage de 170cm x 120 cm sur 1 panneau pour 1 à 4 œuvres - 50€  —> Voir les dimensions maximales des tableaux dans le règlement du salon  • Pour 2 surfaces d'accrochage de 170cm x 120cm sur 2 panneaux pour 2 à 8 œuvres - 76€	centre culturel sur une surface MAXIMUM de 9 panneaux. Seuls les artistes ayant réservés cet			Toujours! Plus d'Avantage	
<ul> <li>Pour 1 surface d'accrochage de 170cm x 120 cm sur 1 panneau pour 1 à 4 œuvres - 50€</li> <li>Voir les dimensions maximales des tableaux dans le règlement du salon</li> <li>Pour 2 surfaces d'accrochage de 170cm x 120cm sur 2 panneaux pour 2 à 8 œuvres - 76€</li> </ul>	COTISATION : FIXEE A 27	Euros   à régler par chaque artiste + DROITS D'ACCROCHAGE			
• Pour 2 surfaces d'accrochage de 170cm x 120cm sur 2 panneaux pour 2 à 8 œuvres - 76€	• •		50€	••	
D		s maximales des tableaux dans le règlement du salon	Ou		
• Pour 3 surfaces d'accrochage de 170cm x 120cm sur 3 panneaux pour 3 à 12 œuvres - 86€	• Pour 2 surfaces d'accrochage de 170cm x 120cm sur 2 panneaux pour 2 à 8 œuvres -				
	• Pour 3 surfaces d'acc	rochage de 170cm x 120cm sur 3 panneaux pour 3 à 12 œuvres	86€	••	
« Le montant des droits d'exposition sur -2 Espaces s'élève à 76,00 € sur -3 à 86,00 € pour les non-adhérents et à 63,00 € sur -2 Espaces et pour -3 à 75,00 € Pour les adhérents sociétaires de l'A.D.P.R. »				••	
Cationtian	sur -2 Espaces et pour -5 a /5,00 t			27€	
Frais fixe = 27€ + € Correspondant à la surface d'accrochage allouée à régler par 2 chèques  FRAIS FIXE (Badges, invitations, frais de sélection + participation au salon d'exposition VENTE) + présence dans le catalogue du salon + 1 exemplaire compris + présence dans le site du salon.	FRAIS FIXE (Badges, invitations, fra	is de sélection + participation au salon d'exposition VENTE) + présence dans le	TOTAL	€	

Cette fiche doit être remplie par chaque artiste sur les œuvres proposées à la sélectionnées pour le 19ème Salon Nom :

Prénom :

Disciplines: Toutes les différentes techniques picturales et photographiques sont les bienvenues sans thème imposé. Chaque artiste devra proposer 5 à 8 photos d'œuvres soit par internet (format JEPG) ou soit en document photographique.

Un droit de participation de 50€ pour 1 panneau, 76€ pour 2 panneaux, 86€ pour 3 panneaux est demandé. Celui-ci est à verser au moment de l'inscription, accompagnant le bulletin d'inscription dûment remplie. L'inscription ne deviendra définitive qu'après paiement de la cotisation et des frais d'accrochage alloués, dans la limite des places disponibles.

Accrochage: Les artistes peuvent présenter entre 1 et 4 œuvres selon leurs dimensions sur 1 espace d'accrochage \*Il est possible de réserver une 2ème ou 3ème surface d'accrochage supplémentaire pour exposer jusqu'à 12 œuvres...

Le comité d'organisation est souverain dans le choix des emplacements des œuvres proposées.

- Prévoir obligatoirement un dispositif d'accrochage solide à l'arrière pour un crochet S.
- Indiquer au dos de l'œuvre : Nom, prénom et adresse ainsi que le titre de l'œuvre.

\* Prix forfaitaire: (cotisation + droits d'accrochage) donnant le droit d'exposer sur 1 surface allouée au format indiqué: (Dimensions sans cadre) - 4 œuvres de 8 points (46x38) ou 2 à 3 œuvres entre 10 (55x46) - 12 points (61x50) et 15 (65x54) ou 1 œuvre entre 50 (116x89) et 80 points (146x114). - Pour tous formats spéciaux: se renseigner.

	Titres des Œuvres Proposées au Salon En MAJUSCULES	Nature (Huile, Photo, etc.)	Dimensions L x H cm (Cadre compris)	<b>Prix</b> (Obligatoire)
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				

□ Visuels (fiche 3) sur votre travail récent, envoyer 5 à 8 photos d'œuvres (1,5Mo) pour la sélection à jury.de.selection@gmail.com

### 8/ DOSSIER DES ARTISTES

### **SELECTION SUR DOSSIER:**

- Ont la possibilité d'exposer tous les artistes dont le dossier d'inscription a été adressé avant la date limite de candidature. La sélection des artistes est effectuée sur la base du dossier présenté par le candidat et sur la qualité des images envoyées. Les places étant limitées, la sélection s'effectue au fur et à mesure de l'envoi des candidatures et des visuels. Nous invitons les candidats à envoyer leur dossier au plus tôt. Les inscriptions peuvent être closes dès que le nombre fixé sera atteint.
- Pour l'harmonie de l'exposition, le comité de sélection se réserve le droit de retenir qu'une seule surface d'accrochage au lieu de deux initialement demandée par l'artiste sur son inscription. Sauf avis contraire de l'exposant, le remboursement sera réalisé pour la surface supplémentaire non utilisée. Les candidats seront avisés en avril par courrier ou courriel de la décision du Comité. La décision du Jury est souveraine et sans appel.

Ce salon présente toutes les facettes de l'expression artistique, du classique au contemporain, du figuratif à l'abstrait, toutes les techniques sont acceptées: Huile, acrylique, aquarelle, pastels, sables colorés, techniques mixtes, collages, ainsi que la photographie.

## **JURY DE SÉLECTION:**

Toutes les œuvres seront soumises à notre jury.

Le montant total de l'inscription et de la participation aux frais du salon sera payé par deux chèques séparés, l'un de 27,00€ pour les droits d'inscription non remboursable, l'autre correspond aux droits d'accrochage alloués, qui sera retourné à l'expéditeur en cas de non Sélection par le jury, avec restitution des photos.

En cas d'admission, les œuvres acceptées seront portées à la connaissance de l'artiste :

- soit par email pour les candidatures internet,
- soit par courrier pour les candidatures papier,

INSCRIPTIONS: Voir Date limite des candidatures. Passé cette date il ne sera plus possible d'examiner les éventuels dossiers en retard.

\*Merci de joindre une enveloppe à votre nom et adresse de format et d'affranchissement suffisants pour le retour du dossier, (pas d'accusé de réception).

## 9/ ENGAGEMENT

Je soussigné, (Nom).

(Prénom).

M'engage, en mon propre nom, certifie l'exactitude des renseignements donnés et atteste pour valider l'inscription du salon, d'effectuer le paiement de la cotisation (droits d'inscription) et frais d'accrochage par 2 chèques séparés.

La participation au salon, entraine l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et sans réserve. En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué.

- Aucun dossier ne sera pris en considération sans l'envoi rempli et signé de tous les documents nécessaires.
- Compte-tenu du nombre croissant d'artistes désirant exposer dans notre salon, nous vous invitons vivement à renvoyer votre inscription le plus rapidement possible car nous ne pourrons vous satisfaire que dans la limite des emplacements disponibles et de l'acceptation de notre comité de sélection.

<u>IMPORTANT</u>: Merci de bien prendre connaissance du « règlement du salon » celui-ci répond à la majeure partie de vos questions et interrogations.

Clôture des inscriptions le 10 MARS 2026 (Cachet de la Poste faisant foi de la date d'envoi)

#### □ REGLEMENT DU SALON :

J'atteste, avoir pris obligatoirement connaissance du règlement du salon ainsi que celui de l'intérieur et de la charte sur le site : www.atelier-des-peintres-reunis.com et m'engage à respecter les divers articles.

#### **EXPOSITION:**

Je souhaite recevoir chaque année l'inscription au Salon des Artistes de Villeurbanne.

Fait à : Le :

Signature du candidat

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »).

# Cette fiche fait impérativement partie du dossier complet à retourner à :

L'Atelier des Peintres Réunis - 105, Rue du 4 Août - 69100 Villeurbanne

Pour toutes questions complémentaires, envoyer un mail à : jury.de.selection@gmail.com